



ELECTION DE 2 MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR (SIEGES VACANTS)

Rappel article 13.3 statuts District :

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante.

Candidats proposés :

- **M. Kévin BERNARD – AS Esnouveaux**
- **M. Emmanuel JACOB – CA Rolampontais**

La commission de surveillance des opérations électorales réunie le 25/10/2018 émet un avis de recevabilité de ces deux candidatures.